

Travail du DIMANCHE

Acte 3 : Conclusion

Nous vous avons présenté les garanties et les compensations sociales que nous avons obtenues **en contrepartie du travail du dimanche** ou du travail de nuit.

Mais pour être complets, nous nous devons de vous expliquer aussi les motivations de **maintien dans l'emploi** présentes à notre esprit durant toute cette négociation.

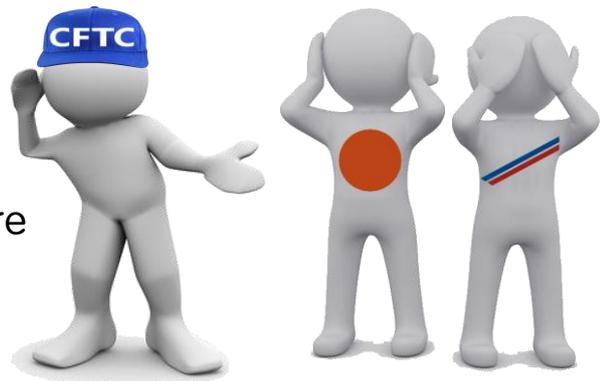
En effet, certains syndicats **non-signataires de cet accord** n'ont eu de cesse de vous énoncer que nous sommes des vendus, ou qu'ils auraient obtenu mieux avec plus de temps... Après 22 mois de négociations, on se demande ce qu'ils attendaient !

Mais il faut savoir qu'au sein de GVF, il y a dans certains magasins (Champs Élysées, 4 temps, Plan de campagne, etc.) des salariés dont le contrat de travail n'existe que du fait du travail du dimanche ou dont la volonté est de travailler le dimanche.

Ne pas signer cet accord aurait été pour eux une **perte financière** considérable, une probable **mutation**, voire tout simplement, pour ceux qui ont un contrat exclusif de travail le dimanche, un **licenciement**.

La CFTC est un **syndicat responsable** et ne pourra **jamais accepter** que, par un **manque d'écoute** ou un **acharnement obtus**, elle puisse être **responsable de licenciements** au sein de GVF.

En résumé, ceux qui travaillent déjà régulièrement le dimanche gardent leur emploi et profitent d'une augmentation de leur rémunération, et ceux qui ne veulent pas travailler le dimanche ont le **choix** de dire **NON**. Quoi qu'il en soit, nous restons **à votre écoute et à vos côtés** pour **faire respecter** votre **volonté** et votre **liberté**.



Renseignez-vous...



: WWW.CFTCOPTICAL.COM

Posez vos questions...



: section.cftc.gvf@free.fr



Laurent (GO) **06.60.06.58.19**
Nora (GdO) **06.12.79.04.87**
Yannick (Nouan) **06.81.66.20.04**
Thierry (Siège) **06.49.80.51.76**